

2018

2019

2020

2021

SEPTEMBRE

Promulgation de la loi «Avenir Professionnel»

SEPT. /// DÉC.

Parution des premiers décrets d'application de la loi «Avenir professionnel»

31 DÉCEMBRE

Branches professionnelles : désignation des opérateurs de compétences (OPCO)

1er JANVIER CFA

- Nouvelle définition de l'action de formation
- Création de France Compétences
- Monétisation des heures de CPF
- PRO-A (ex périodes de pro)
- CPF de transition (ex CIF)

• Possibilité pour les CFA d'ouvrir de nouvelles sections sans accord de la région

• Nouvelles dispositions du contrat d'apprentissage (Limite d'âge à 30 ans, aide unique à l'apprentissage pour les entreprises de moins de 250 salariés, etc.)

1er AVRIL

Agrément définitif des nouveaux opérateurs de compétences

AUTOMNE

- Mise en service de l'application CPF
- Novembre : Collecte par les OPCO de la contribution formation au titre de 2019.

JAN. /// MARS

- Agrément provisoire des OPCO en tant qu'opérateurs de compétences
- Publication du référentiel de certification des organismes de formation et des CFA

28 FÉVRIER

Collecte sur la masse salariale 2018 (formation professionnelle continue et taxe d'apprentissage selon les règles en vigueur en 2018) par les OPCO et OCTA.

AVR. /// JUIN CFA

- Négociation par les branches des coûts de financement des contrats d'apprentissage applicables à partir de 2020.
- Lancement de l'appel d'offres pour les opérateurs de CEP.

31 DÉCEMBRE

- Fin de la gestion du CPF par les OPCO
- Fin de la gestion du CEP par les FONGECIF | Mise en place des CPIR

1 JANVIER

- Apprentissage : financement au contrat par les OPCO
- Gestion financière du CPF par la Caisse des Dépôts
- Début de l'activité des opérateurs du CEP sélectionnés par France Compétences

1 JANVIER

- Mise en place du nouveau régime qualité pour les OF et les CFA
- Collecte de la contribution unique par les URSSAF (au plus tard)

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE LOI AVENIR PROFESSIONNEL